# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 17 AOUT 1875. 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI MATIN, 17 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., aux Nos 46 et 47 de la rue Decatur (ci-devant Vieille-Levée)—bottes, souliers et brodequins.

## Les mystères et les terreurs de la fièvre jaune.

Depuis la dernière grande épidémie de fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans en 1858, le nombre des victimes qu'a faites cette maladie dans notre ville a été relativement peu considérable. A part l'année 1867 où il y a eu quelques centaines de cas, on peut dire qu'il n'y a réellement pas eu d'épidémie depuis 1858. Ces circonstances ont donné raison à ceux qui soutiennent que cette fièvre n'est pas endémique dans notre ville, mais qu'elle est importée.

Les épidémies qui ont sévi à la Nouvelle-Ibérie, à Shreveport, à Memphis, sont autant d'arguments à l'appui de cette théorie.

Mais si on est d'accord sur ce point, on est loin de l'être sur beaucoup d'autres. Si on compare les mémoires écrits il y a 150 ans par les médecins qui ont étudié la fièvre jaune au Brésil avec les écrits les plus récents de nos praticiens on voit que la science n'est pas beaucoup plus avancée qu'elle ne l'était, il y a un siècle et demi, en ce qui concerne l'origine et la nature de la maladie et ce qui est tout aussi important, les moyens de la guérir.

C'est à cette incertitude où l'on est des causes de cette affection et des moyens de la combattre qu'il faut attribuer la terreur instinctive qu'inspire cet ennemi invisible et les paniques qu'occasionne l'apparition du moindre cas ressemblant à la fièvre jaune. On s'accoutume au danger des maladies qui existent à l'état permanent et on s'effraie à l'idée de la venue d'un mal qui peut, il est vrai, dans des circonstances données, se propager avec une effroyable rapidité.

Des observations faites en Europe, notamment à Lisbonne et à Nantes aussi bien que de celles qui ont été faites aux Etats-Unis, on peut conclure que la fièvre jaune ne se communique pas de personne à personne, qu'elle n'est pas ce qu'on appelle contagieuse. Les *germes* qui communiquent la maladie, gaz ou animalcules, sont donc apportés par l'air, et le poison inoculé soit par les voies respiratoires soit par les voies digestives, se développe chez les personnes non acclimatées c'est-à-dire non habituées au poison.

Dans les pays voisins des lieux où la fièvre jaune est endémique, ce poison peut être apporté par les vents et toutes les quarantaines du monde ne l'interceptent pas. Ailleurs, il sera importé dans l'air que contient un navire ou sa cargaison.

Un savant mémoire dont nous avons publié des extraits il y a quelques années, et relatant tous les faits qui se rattachaient à l'importation de la fièvre jaune à Nantes par un navire, se terminait par des conclusions qui nous paraissent avoir été généralement adoptées depuis, à savoir qu'il n'y a pas contagion mais infection par la respiration de l'air importé avec les germes de la maladie.

Une autre conclusion à laquelle on est arrivé encore par de nombreuses observations est que les germes contenus dans l'air ne peuvent être détruits que par un abaissement de la température à un certain degré (32° Fahrenheit). Il arrivera donc que la fièvre jaune pourra se reproduire sans importation nouvelle dans les villes du littoral du golfe qui n'auront pas eu pendant l'hiver une température assez froide.

Le Dr. Frank Reilly, chirurgien inspecteur du service des hôpitaux de la marine des Etats-Unis a, sur les ordres du secrétaire du Trésor, rédigé un rapport élaboré sur la fièvre jaune en 1873. Dans son introduction, il présente des statistiques qui ont trait aux craintes populaires sur les épidémies. Nous empruntons quelques extraits à ce document intéressant :

L'année 1873 a été caractérisée aux Etats-Unis par l'apparition simultanée de deux maladies—qui par tradition, par le mystère qui les environne, et par l'impuissance de l'art médical quand il se trouve en leur présence—ont pris une importance hors de proportion avec la mortalité qu'elles occasionnent.

Du 9 février 1873 au 21 novembre, de la même année, dates du premier et du dernier cas de la maladie, il y a eu 3,769 décès causés par le choléra épidémique. Pendant la même période il y a eu, chaque année, en nombres ronds, 21,000 décès causés par la diarrhée, la dysenterie et le choléra infantile. Du 22 mai date du premier cas au 29 novembre 1873, date du dernier cas, il y a eu 3,349 décès causés par la fièvre jaune spécifique ou épidémique. Pendant la même période chaque année, il y a eu en total de 8,500 décès causés par des fièvres dites de marais.

La dernière épidémie de fièvre jaune avait été celle de 1867 et depuis le moment où elle s'était terminée jusqu'à la fin de 1872, il y a eu en tout 700 décès provenant de cette cause, tandisque dans la même période il y a eu un total de 50,000 décès causés par les fièvres de marais.

Il n'y avait pas eu de choléras épidémiques dans le pays depuis six ans, et, pendant cette période, le groupe des maladies qui s'en rapprochent le plus, n'avait pas emporté moins de 125,000 personnes. Et, chaque année, les maladies qu'on peut plus ou moins prévoir comme la petite vérole, la fièvre scarlatine, la fièvre typhoïde, et la consomption sont les causes d'une moyenne assez constante de 100,000 décès par an.

Une pareille comparaison semble indiquer de faire ressortir la seule leçon qu'enseigne la récente épidémie de fièvre jaune. On n'a absolument rien appris de la cause de la maladie. La question de son origine autochtone ou de son importation dans les Etats du Golfe des pays voisins situés sous la même latitude et dans les mêmes conditions climatériques est toujours sans solution; les modes spécifiques de prévention et de limitation restent aussi vagues et aussi inefficaces, les opinions des médecins sont aussi confuses et aussi contradictoires et l'art médical aussi vain qu'auparavant.

Dans son rapport le Dr. Reilly cite les vues suivantes du Dr. Sternberg, de l'armée sur la nature et l'origine de la fièvre jaune.

1°. Le poison de la fièvre jaune n'est pas une émanation des personnes attaquées de la maladie.

2o. Il n'est pas engendré par des influences atmosphériques ou terrestres. Une certaine élévation de température est, cependant, nécessaire pour qu'il se multiplie, et son accroissement rapide est facilité par une atmosphère humide et probablement par la présence de matière organique en décomposition.

3°. Le poison est transportable dans les navires, les marchandises, les vêtements, etc., et une quantité minime est capable de donner naissance à une épidémie étendue.

4°. Une exposition à une température de 32 degrés Fahrenheit (0° centigrade) le détruit complètement.

5°. Il peut rester pendant un temps indéterminé à l'état latent, quand il n'est pas soumis à une température de congélation ou exposé aux conditions nécessaires à sa multiplication, et il peut redevenir actif et s'augmenter indéfiniment quand ces conditions prévalent.

6°. Tandis qu'on est plus ou moins sujet à contracter la maladie et à en éprouver les effets avec plus ou moins de sévérité suivant les conditions d'âge, de sexe et de tempérament et suivant les habitudes antérieures et l'acclimatation, cela dépend aussi dans une grande mesure du degré de concentration du poison, c'est-à-dire que plus grande est la dose plus grande est la possibilité d'une attaque et plus sévère est l'attaque.

Nous avons cité ces extraits parce qu'émanant de sources officielles et qu'ils indiquent assez bien l'état de l'opinion dans les cercles médicaux. Nous n'avons l'intention ni de les discuter nous-même ni de provoquer une discussion. Notre but a été simplement de faire ressortir le mystère qui entoure encore la fièvre jaune et qui explique par cela même les terreurs souvent exagérées qu'elle inspire.

ON PEUT ENCORE ACHETER DES MEUBLES.—Si les meubles de luxe coûtent cherit y en a de simples, mais solides et bien confectionnés, qui se vendent à des prix d'une rare modicité. Si l'on veut s'en convaincre, il n'y a qu'à s'adresser à M. Jos Bhard, au coin des rues Remparts et id On peut se meubler à sa fabri- à bon marché vraiment extraor-

## Les souscriptions en Louisiane pour les inondés français.

Le total des sommes encaissées à la date d'hier, 16 août, s'élève à la somme de $6,156. Le comité exécutif a décidé qu'il serait fait un second envoi de 12,000 francs en France, ce qui avec le premier envoi de 15,000 francs, formera un total de 27,000 francs. Il a décidé également que les porteurs de listes seraient invités à opérer le versement des fonds entre leurs mains et à rendre les listes au trésorier du 25 au 30 courant, afin que les comptes puissent être apurés aussitôt que les dernières contributions des paroisses de la Louisiane auront été reçues.

On verra par un avis spécial que les personnes qui se sont chargées du placement des cartes pour la fête champêtre, sont invitées à régler avec le trésorier avant vendredi à trois heures.

## Les sympathies pour les inondés dans les paroisses.

Un grand bal doit être donné le 19 à St. Martinville au profit des inondés français. A la Nouvelle-Ibérie c'est une grande fête champêtre qui est organisée pour le 21, dans le même but.

Notre confrère du *Louisianais* avait eu raison de nous dire que Saint Jacques n'avait pas dit son dernier mot, car la lettre suivante indique que les dames de la paroisse ont voulu aussi donner leur coopération à l'œuvre de secours :

Saint-Jacques, 15 août 1875.

Mr Félix Limet, éditeur de l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans.

Monsieur l'éditeur ;—Veuillez annoncer dans votre estimable journal que la Soirée Dramatique et Musicale au bénéfice des inondés Français, qui devait avoir lieu samedi 14 courant, à la résidence de Mme Paul LeBeuf, a été renvoyée au dimanche, 22 août 1875. Le programme n'est pas changé et les personnes qui ont déjà achetés des cartes d'entrée pourront s'en servir ce jour-là.

Je m'inscris, mon cher monsieur,

Votre très humble serviteur,

J. L. GAUDET,

Président pro tem. de l'Association Dramatique de St. Jacques.

Voici le programme de la soirée annoncée; il sera lu avec intérêt par ceux de nos lecteurs qui ont des relations à Saint-Jacques :

SOIRÉE DRAMATIQUE ET MUSICALE.

Au bénéfice des INONDÉS FRANÇAIS.

A la résidence de Mme Paul Lebeuf,

Dimanche 22 Août 1875, à 7 heures P. M.

PROGRAMME

LA SORCIÈRE DU VILLAGE OU LE VOL ET LE MENSONGE DÉCOUVERTS.

Comédie en 2 actes.

Personnages.

Mme la duchesse de Grandmont.....Mlle Adèle P.
Julie, sa fille.....Mme Amélie P.
Augustine, sa fille en cachette.....Mlle Virginie P.
Maria d'Orgeville, aînée.....Mlle Jeanne le L.
Alise d'Orgeville, cadette.....Mlle Alice L. B.
Faublonne Dulac, aînée.....Mme Henriette B.
Sophie Dulac, cadette.....Mlle Emma P.
Justine, femme de chambre de Mme de Grandmont.....Mlle Elisabeth P.
Mère Robert, paysanne, aubergiste fermière de Mme de Grandmont.....Mlle Amélie L. B.
Mathon, ami de Mme.....Mlle Amélie L.

Le Chasseur Pauvre, (sérieux) par J. J. C.—Le Chef-d'œuvre du Diable, (léger) par B. C.—Le Vieux Buveur, (duo ou peu comique) par J. J. et B. C.—Dans mon verre, (sérieux) par J. J. C.—Epouse-moi le poison ? (gai) par B. C.—Jean qui ri et Jean qui pleure, (duo.)

LES DEUX RIVAUX OU UN MARIAGE AU BAYOU.

Comédie en 1 acte.

Personnages.

Dubois.....Mr. Gustave P.
Louise, fille de Dubois.....Mlle Emma P.
Arthur, neveu de Dubois.....Mrs Jacques B.
Happ ate, neveu de Dubois.....et Jules G.
Albert, jeune avocat.....Mr. Louis G.
John, domestiques de Dubois, Mr. Edmond P.
Sally, Mlle Amélie L.

Des morceaux de musique seront exécutés par Messieurs Félix et Numa Tircuit et autres amateurs.

Pendant les intermèdes, le public pourra se faire servir des rafraîchissements dans le jardin qui sera illuminé pour l'occasion.

## SOUSCRIPTION

### Pour les inondés du Midi de la France.

Sommes encaissées par le trésorier.

Nouvelle-Orléans, 16 août 1875.

Liste No 38—Mr J. Desca.

2ème versement.

| | |
|---|---|
| E. Jarville | $ 5 00 |
| E. Bordelois | 5 00 |
| E. Guillot | 1 00 |
| J. H. Abadie | 1 00 |
| C. Marchand | 50 |
| Joseph Terré | 1 00 |
| A. Lambert | 2 00 |
| Jean Louis Gerle | 1 00 |
| H. Cisparbé | 1 00 |
| J. Labat | 2 00 |
| Emile Juville Mundel | 2 00 |
| E. Morère | 5 00 |
| J. Chouteau | 3 00 |
| Sœur St-Pierre | 5 00 |
| Cash | 2 00 |
| J. Angladé | 5 00 |
| F. Machot | 5 00 |
| Total | $44 50 |
| Listes précédentes | $6,111 50 |
| Total jusqu'à ce jour | $6,156 00 |

LA SOUSCRIPTION AU MEXIQUE.

Nous lisons dans le *Trait d'Union* de Mexico :

La nouvelle des désastres lamentables occasionnés dans le midi de la France par l'inondation de la Garonne et de l'Adour a douloureusement impressionné les Français résidant au Mexique, et ils ont souhaité d'abord à venir en aide aux malheureuses familles ruinées par le fléau. Une assemblée générale des Français a eu lieu à Mexico, dans laquelle bon nombre de nos compatriotes ont spontanément fait inscrire leur nom avec le chiffre de leur souscription.

Des comités ont été immédiatement organisés dans les principales villes de la République et le chiffre des souscriptions grossit tous les jours. Dans la capitale seule on a réuni jusqu'à ce jour une trentaine de milliers piastres, et le prochain paquebot français, qui partira de Veracruz le 18 août, emportera aux inondés de France les premiers secours de leurs frères du Mexique.

Les Mexicains de leur côté, ne sont pas restés en arrière. L'un des organes les plus accrédités de la presse mexicaine, le *Federalista*, a ouvert dans ses bureaux une liste de souscriptions et des centaines de personnes ont immédiatement répondu à ce généreux appel. Il s'est produit à cette occasion des incidents que nous croyons devoir rapporter : Mais laissons la parole au *Federalista* :

"Nous allons consigner un fait qui nous a profondément ému et qui est hautement significatif.

"Les premières sommes que nous avons reçues, avec de charmantes lettres d'envoi, nous ont été adressées par MM. Pedro Santacilla et Manuel Dublan, le gendre et le beau-frère de l'illustre Benito Juarez.

"Un autre incident non moins remarquable et du même genre a eu lieu la veille du jour où nous avons publié notre initiative ; mais nous ne sommes pas autorisés à le révéler. Nous regrettons ce silence forcé, parce que cet acte honore on ne peut plus les sentiments élevés *d'un des citoyens les plus..... distingués de la République.*

"La souscription mexicaine en faveur des inondés de France, quel que soit le chiffre qu'elle atteigne, produira un effet moral immense ; elle sera un caractère de magnanimité tout spécial ; elle fera honneur au Mexique ; elle montrera une fois de plus la noblesse des sentiments de ses fils ; elle sera accueillie en France avec une profonde émotion ; elle sera un gage de fraternelle réconciliation..... ; elle sera un trait d'union qui reliera intimement pour toujours deux peuples frères confondant leurs nobles aspirations d'abnégation, de progrès, d'égalité, de liberté et d'émancipation universelle."

Après avoir remercié le *Federalista*, nous témoignons la mare vive reconnaissance aux Mexicains qui ont bien voulu répondre à son appel, oubliant de vieilles rancunes que nous sommes heureux de voir disparaître, et se souvenant qu'aux yeux de l'homme de cœur il n'y a dans aucun pays des étrangers, mais des hommes qui se doivent un appui mutuel. La charité n'aime pas les distinctions de race et de nationalité. Nous rendons un sincère hommage à de si nobles sentiments; qui seront appréciés en France, on ne doit pas en douter.

A la date du 30 juillet le chiffre des souscriptions de Mexico s'élevait à 5,676 piastres et 50 cents.

LES SOUSCRIPTIONS EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.—Le montant des souscriptions versées dans un comité présidé par Mme la maréchale de Mac-Mahon qu'aux diverses caisses publiques de Paris et des départements s'élevait, à la date du 30 juillet, à la somme de 13,271,723 francs.

Le comité de Londres avait réuni à la même date 21,000 livres sterling (525,000 francs).

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

### L'enquête du Bureau des assesseurs d'Etat et de ville.

Nous avons dit dans notre numéro de dimanche, que s'il fallait en croire certains bruits, un citoyen aurait cotisé de l'honorable Bureau des assesseurs d'Etat et de ville, dont M. Herwig est le digne président, une réduction considérable dans l'assessement de sa propriété, par l'entremise d'un courtier, et moyennant une légère gratification.

Le *Times* a fait chorus avec nous ; seulement, il a été moins discret que nous, parce qu'il a publié les noms des parties intéressées.

Herwig, lorsqu'il a vu que l'intégrité de son Bureau d'assessements allait être mise en doute et que lui-même allait être soupçonné de participation à une fraude, a jeté feu et flamme et a déclaré qu'une enquête était absolument nécessaire.

L'enquête a donc eu lieu hier, au bureau de l'assistant avocat général, le sieur H. L. Dibble.

Le résultat a été nul, parce que Mr Michael Wahl, le propriétaire-foncier, qui est réputé avoir obtenu une réduction de plus de la moitié sur un assessement de $1000, par l'entremise d'un courtier nommé Pierce, n'a voulu rien dire et a nié absolument avoir eu affaire soit avec le Bureau des assesseurs, soit avec Mr. Pierce.

Si la déclaration de Mr Wahl est véridique, et rien nous autorise à croire qu'elle ne le soit pas, il faudrait croire que les bruits que l'on a fait courir sont dénués de toute fondation sérieuse.

Il est peut, cependant, que Mr Wahl, dont le nom a été livré à la publicité par le *Times*, ait connaissance d'une loi, adoptée par la Législature radicale de 1874 dans le seul but, croyons-nous, de protéger les hommes en place qui veulent se vautrer, en rendant les dénonciations dangereuses.

Cette loi dit nettement que celui qui corrompt, ou qui permet que l'on corrompe en son nom, un fonctionnaire public, afin de le faire manquer à son devoir, sera passible des mêmes punitions que le fonctionnaire qui s'est vendu.

Nous ne pouvons qu'approuver le texte de cette loi ; seulement nous savons dans quel but ignoble elle a été faite par la Législature radicale de 1874.

Tout homme d'honneur doit penser qu'entre le misérable qui se vend et le tentateur qui l'achète, la différence est fort mince, étant à peu près la même que celle qui existe entre l'homme qui assassine pour son compte et celui qui assassine, moyennant de l'argent, pour le compte d'autrui.

La loi de 1874 relative aux actes de vénalité des fonctionnaires publics a pu donc être soumise à l'appréciation de Mr Michael Wahl, afin d'étouffer toute velléité de dénonciation de sa part.

Cela peut être ainsi, mais la vérité nous oblige de convenir que ce ne sont, hélas, que de simples suppositions basées sur ausons fait sérieux.

On a cherché Pierce pour le questionner, mais on a appris qu'il était depuis samedi à Mandeville, de l'autre côté du lac Pontchartrain.

L'enquête en est donc restée là, sans résultat définitif.

### Réunion prochaine du comité central d'Etat du parti démocratique.

C'est pour le 19 de ce mois, c'est-à-dire jeudi prochain, que l'honorable R. H. Marr a convoqué le comité central d'Etat, qui devra se réunir à la Nouvelle-Orléans. Notre honorable concitoyen a adopté cette mesure importante à la suite de lettres qui lui ont été adressées par les citoyens les plus notables de presque toutes les paroisses de la Louisiane, sinon de toutes, lui exposant la nécessité de proclamer l'unité démocratique en vue de la campagne électorale de 1876 et lui demandant instamment de convoquer le comité central d'Etat afin de se concerter et de réorganiser le parti démocratique.

Nous publions pour l'information de nos lecteurs la liste des officiers et des membres du comité central.

OFFICIERS : — R. H. Marr, président ; Albert Voorhies, vice-président ; James Lusk, trésorier ; Oscar Arroyo, secrétaire.

MEMBRES POUR L'ETAT EN GÉNÉRAL :

| | |
|---|---|
| Alex. Declonet, | Alfred Roman, |
| F. S. Goode, | J. B. Wilkinson, |
| Sam. Choppin, | W. B. Schmidt, |
| Arch. Mitchell, | F. Johnson, |
| H. D. Ogden, | J. J. Mellon, |
| J. P. Hill, | E. A. Burke, |
| | A. H. Leonard. |

PAROISSE D'ORLÉANS.

| | |
|---|---|
| Premier Ward—D. Booth. | |
| Second Ward—Y. J. Rozier. | |
| Troisième Ward—A. Vizard. | |
| Quatrième Ward—Gouv. Hyams, décédé. | |
| Cinquième Ward—Chas. Roman. | |
| Sixième Ward—Albert Voorhies. | |
| Septième Ward—R. H. Rightor. | |
| Huitième Ward—J. Delaney. | |
| Neuvième Ward—F. Dudenhoffer. | |
| Dixième Ward—J. B. Eustis. | |
| Onzième Ward—James Lusky. | |
| Douzième Ward—J. F. Aycock. | |
| Treizième Ward—W. E. Clarke. | |
| Quatorzième Ward—B. C. Elliott. | |
| Quinzième Ward—A. Valette. | |
| Dix-septième Ward—James J. Brooke. | |
| Ascension—Gen. Allen Thomas. | |
| Assomption—William W. Pugh. | |
| Est-Baton-Rouge—S. W. Booth. | |
| Ouest-Baton-Rouge—James W. Dougherty. | |
| Gaddo—W. Egan. | |
| Ibérie—William F. Schwing. | |
| Iafourche—Clay Kaublock. | |
| Plaquemines—T. S. Wilkinson. | |
| Pointe-Coupée—F. L. Claiborne. | |
| Rapides—J. C. Wise. | |
| St-Bernard—Hampden Story. | |
| St-Jacques—Félix P. Poché. | |
| St-Hélène—J. M. Wright. | |
| Terrebonne—H. C. Minor. | |

### Amazones en peinture de guerre.

Il y a eu trois querelles sanglantes dimanche, dans lesquelles des femmes ont joué le principal rôle.

Tout le monde sait que l'arme des nègres est le rasoir. Il paraît que c'est aussi l'arme des négresses.

A huit heures, dimanche matin, deux noires filles de l'Afrique, répondant respectivement aux noms de Caroline Whitney et d'Eliza Robinson, se sont prises aux cheveux à l'angle des rues Lyons et Tchoupitoulas, au sujet d'un lovelace Africain, nommé John Jones, que toutes les deux portent dans leur cœur.

Quand deux femmes blanches se prennent aux cheveux, de nos jours, on peut se demander s'il n'y a pas de danger qu'elles se fassent du mal ; mais les négresses, sauf les épouses de nos hauts fonctionnaires, n'ont pas de faux toupets, de faux chignons, elles n'ont sur la tête que ce que la nature y a mis et elles y tiennent doublement.

Le combat d'Eliza Robinson et de Caroline Whitney n'était donc pas une très intéressante—pied contre pied, poitrine contre poitrine, elles s'égratignaient mutuellement le visage de leurs ongles.

Pendant ce temps John Jones, le séducteur, la cause de cette lutte désespérée, regardait avec l'impassibilité d'un vainqueur sûr de son empire.

Cela ne pouvait durer longtemps ainsi. Caroline Whitney, se sentant la plus faible, a tiré un rasoir de sa poche et a fait une entaille assez profonde au bras droit de sa rivale.

Eliza Robinson en voyant couler son sang a eu peur et a pris la fuite, mais Caroline, aveuglée par la colère, l'a poursuivie et a réussi à lui faire une seconde entaille, avec son rasoir, derrière le cou.

Effrayée de ce qu'elle venait de faire, la vivago a voulu battre en retraite, mais un agent de police s'est trouvé là à point pour lui intercepter le passage et pour l'arrêter ainsi que John Jones.

Tous les deux ont été logés séparément dans la station de police du septième procinct.

Dimanche après midi, vers trois heures, c'est une autre histoire.

Une femme du nom de Mary Dorsey, demeurant au coin des rues Conti et Remparts, a donné un coup de casse-tête à un homme nommé Alexander Costinet, dans les circonstances suivantes.

Il paraît que Mary Dorsey prenait l'air à sa fenêtre, quand Alexander Costinet passant devant elle, dans un état voisin de l'ivresse, a voulu pénétrer dans sa chambre. Elle a voulu s'y opposer, mais il est entré de force, et tirant un couteau de sa poche, il s'est avancé sur elle avec d'horribles jurons comme pour la frapper. Croyant que sa vie était en danger, Mary Dorsey a saisi un *tomahawk* qui se trouvait dans sa chambre et en a déchargé un coup terrible sur la tête de Costinet, qui est tombé à la renverse. Elle a profité du premier moment de stupeur de son agresseur pour s'esquiver ; mais Alexander Costinet, ayant repris ses sens, s'est élancé à sa poursuite et, entrant derrière elle dans le café de Mr. Marcolusa qui se trouve non loin de la, rue des Remparts, il allait peut-être l'assommer quand le propriétaire du lieu et ses intervenu.

La blessure de Mr. Costinet est assez grave, la boîte oranienne ayant été entamée.

Il a été conduit à sa résidence, au coin des rues Front et Bienville, et Mary Dorsey a été arrêtée.

La troisième affaire est d'un genre tout différent.

Une jeune fille ayant été séduite par le *driver* d'un char de la ligne St-Charles est entrée dans une grande fureur en apprenant que le perfide était marié.

Achetant un pistolet, elle a attendu le passage du char No 41 que conduisait son amant et s'avançant précipitamment elle a fait feu sur lui. Le premier coup n'ayant pas eu d'effet elle s'apprêtait à tirer encore quand un passager lui a arraché son arme.

La jeune femme, non inconnu, s'est éloignée alors sans avoir été autrement inquiétée.

Elle a déclaré qu'elle avait été séduite et lâchement trompée et qu'elle voulait se venger.

Le nom du *driver* est John Leonard.

### Deux incendies.

A quatre heures, dimanche matin, le feu s'est déclaré à la maison sise rue Camp, au coin de la rue Huitième, appartenant à Mr Schillinger et occupée par Mr Charles Bothique.

La bâtisse a été considérablement endommagée et les pertes dépassent $1200. Elles sont couvertes par une assurance de $3500 dans la compagnie Teutonia.

On ignore l'origine et la cause de l'incendie.

Vers cinq heures, dans l'après-midi de dimanche, le feu a été découvert dans la maison inhabitée à un étage, sise rue Prytania au coin de la rue Troisième, appartenant à Mr. A. Fréricks. Il a été éteint par la police et les citoyens avant l'arrivée des pompiers.

L'alarme a été donnée par la boîte portant le No 21.

### Un infanticide probable.

Vers une heure, hier matin, Robert Bass, un conducteur de char qui rentrait chez lui, rue Carondelet au coin de la rue Félicité, a trouvé à sa porte un paquet d'une forme étrange. En ouvrant ce paquet il s'est aperçu qu'il avait entre les mains le corps d'un enfant âgé de quelques heures à peine, enveloppé dans un châle.

Il a fait part de sa découverte à la police.

On croit que l'enfant n'est pas mort naturellement, car il a sur la tête des marques comme celles qui auraient été faites avec un instrument contondant.

### Trop de bière.

Dimanche soir, vers onze heures, une dizaine de jeunes gens plus ou moins gris faisant du tapage dans le salon de bière de Mr. Zeigler, rue Royale, près Canal, le *Times*, ait connaissance d'une loi, adoptée par la Législature radicale de 1874 dans le seul but, croyons-nous, de protéger les hommes en place qui veulent se vautrer, en rendant les dénonciations dangereuses.

Cette loi dit nettement que celui qui corrompt, ou qui permet que l'on corrompe en son nom, un fonctionnaire public, afin de le faire manquer à son devoir, sera passible des mêmes punitions que le fonctionnaire qui s'est vendu.

Nous ne pouvons qu'approuver le texte de cette loi ; seulement nous savons dans quel but ignoble elle a été faite par la Législature radicale de 1874.

Tout homme d'honneur doit penser qu'entre le misérable qui se vend et le tentateur qui l'achète, la différence est fort mince, étant à peu près la même que celle qui existe entre l'homme qui assassine pour son compte et celui qui assassine, moyennant de l'argent, pour le compte d'autrui.

La loi de 1874 relative aux actes de vénalité des fonctionnaires publics a pu donc être soumise à l'appréciation de Mr Michael Wahl, afin d'étouffer toute velléité de dénonciation de sa part.

Cela peut être ainsi, mais la vérité nous oblige de convenir que ce ne sont, hélas, que de simples suppositions basées sur aucun fait sérieux.

On a cherché Pierce pour le questionner, mais on a appris qu'il était depuis samedi à Mandeville, de l'autre côté du lac Pontchartrain.

L'enquête en est donc restée là, sans résultat définitif.

### Réunion prochaine du comité central d'Etat du parti démocratique.

C'est pour le 19 de ce mois, c'est-à-dire jeudi prochain, que l'honorable R. H. Marr a convoqué le comité central d'Etat, qui devra se réunir à la Nouvelle-Orléans. Notre honorable concitoyen a adopté cette mesure importante à la suite de lettres qui lui ont été adressées par les citoyens les plus notables de presque toutes les paroisses de la Louisiane, sinon de toutes, lui exposant la nécessité de proclamer l'unité démocratique en vue de la campagne électorale de 1876 et lui demandant instamment de convoquer le comité central d'Etat afin de se concerter et de réorganiser le parti démocratique.

Nous publions pour l'information de nos lecteurs la liste des officiers et des membres du comité central.

OFFICIERS : — R. H. Marr, président ; Albert Voorhies, vice-président ; James Lusk, trésorier ; Oscar Arroyo, secrétaire.

MEMBRES POUR L'ETAT EN GÉNÉRAL :

| | |
|---|---|
| Alex. Declonet, | Alfred Roman, |
| F. S. Goode, | J. B. Wilkinson, |
| Sam. Choppin, | W. B. Schmidt, |
| Arch. Mitchell, | F. Johnson, |
| H. D. Ogden, | J. J. Mellon, |
| J. P. Hill, | E. A. Burke, |
| | A. H. Leonard. |

PAROISSE D'ORLÉANS.

| | |
|---|---|
| Premier Ward—D. Booth. | |
| Second Ward—Y. J. Rozier. | |
| Troisième Ward—A. Vizard. | |
| Quatrième Ward—Gouv. Hyams, décédé. | |
| Cinquième Ward—Chas. Roman. | |
| Sixième Ward—Albert Voorhies. | |
| Septième Ward—R. H. Rightor. | |
| Huitième Ward—J. Delaney. | |
| Neuvième Ward—F. Dudenhoffer. | |
| Dixième Ward—J. B. Eustis. | |
| Onzième Ward—James Lusky. | |
| Douzième Ward—J. F. Aycock. | |
| Treizième Ward—W. E. Clarke. | |
| Quatorzième Ward—B. C. Elliott. | |
| Quinzième Ward—A. Valette. | |
| Dix-septième Ward—James J. Brooke. | |
| Ascension—Gen. Allen Thomas. | |
| Assomption—William W. Pugh. | |
| Est-Baton-Rouge—S. W. Booth. | |
| Ouest-Baton-Rouge—James W. Dougherty. | |
| Gaddo—W. Egan. | |
| Ibérie—William F. Schwing. | |
| Iafourche—Clay Kaublock. | |
| Plaquemines—T. S. Wilkinson. | |
| Pointe-Coupée—F. L. Claiborne. | |
| Rapides—J. C. Wise. | |
| St-Bernard—Hampden Story. | |
| St-Jacques—Félix P. Poché. | |
| St-Hélène—J. M. Wright. | |
| Terrebonne—H. C. Minor. | |

### Amazones en peinture de guerre.

Il y a eu trois querelles sanglantes dimanche, dans lesquelles des femmes ont joué le principal rôle.

Tout le monde sait que l'arme des nègres est le rasoir. Il paraît que c'est aussi l'arme des négresses.

A huit heures, dimanche matin, deux noires filles de l'Afrique, répondant respectivement aux noms de Caroline Whitney et d'Eliza Robinson, se sont prises aux cheveux à l'angle des rues Lyons et Tchoupitoulas, au sujet d'un lovelace Africain, nommé John Jones, que toutes les deux portent dans leur cœur.

Quand deux femmes blanches se prennent aux cheveux, de nos jours, on peut se demander s'il n'y a pas de danger qu'elles se fassent du mal ; mais les négresses, sauf les épouses de nos hauts fonctionnaires, n'ont pas de faux toupets, de faux chignons, elles n'ont sur la tête que ce que la nature y a mis et elles y tiennent doublement.

Le combat d'Eliza Robinson et de Caroline Whitney n'était donc pas une très intéressante—pied contre pied, poitrine contre poitrine, elles s'égratignaient mutuellement le visage de leurs ongles.

Pendant ce temps John Jones, le séducteur, la cause de cette lutte désespérée, regardait avec l'impassibilité d'un vainqueur sûr de son empire.

Cela ne pouvait durer longtemps ainsi. Caroline Whitney, se sentant la plus faible, a tiré un rasoir de sa poche et a fait une entaille assez profonde au bras droit de sa rivale.

Eliza Robinson en voyant couler son sang a eu peur et a pris la fuite, mais Caroline, aveuglée par la colère, l'a poursuivie et a réussi à lui faire une seconde entaille, avec son rasoir, derrière le cou.

Effrayée de ce qu'elle venait de, faire la vivago a voulu battre en retraite, mais un agent de police s'est trouvé là à point pour lui intercepter le passage et pour l'arrêter ainsi que John Jones.

Tous les deux ont été logés séparément dans la station de police du septième procinct.

Dimanche après midi, vers trois heures, c'est une autre histoire.

Une femme du nom de Mary Dorsey, demeurant au coin des rues Conti et Remparts, a donné un coup de casse-tête à un homme nommé Alexander Costinet, dans les circonstances suivantes.

Il paraît que Mary Dorsey prenait l'air à sa fenêtre, quand Alexander Costinet passant devant elle, dans un état voisin de l'ivresse, a voulu pénétrer dans sa chambre. Elle a voulu s'y opposer, mais il est entré de force, et tirant un couteau de sa poche, il s'est avancé sur elle avec d'horribles jurons comme pour la frapper. Croyant que sa vie était en danger, Mary Dorsey a saisi un *tomahawk* qui se trouvait dans sa chambre et en a déchargé un coup terrible sur la tête de Costinet, qui est tombé à la renverse. Elle a profité du premier moment de stupeur de son agresseur pour s'esquiver ; mais Alexander Costinet, ayant repris ses sens, s'est élancé à sa poursuite et, entrant derrière elle dans le café de Mr. Marcolusa qui se trouve non loin de la, rue des Remparts, il allait peut-être l'assommer quand le propriétaire du lieu et ses intervenu.

La blessure de Mr. Costinet est assez grave, la boîte oranienne ayant été entamée.

Il a été conduit à sa résidence, au coin des rues Front et Bienville, et Mary Dorsey a été arrêtée.

La troisième affaire est d'un genre tout différent.

Une jeune fille ayant été séduite par le *driver* d'un char de la ligne St-Charles est entrée dans une grande fureur en apprenant que le perfide était marié.

Achetant un pistolet, elle a attendu le passage du char No 41 que conduisait son amant et s'avançant précipitamment elle a fait feu sur lui. Le premier coup n'ayant pas eu d'effet elle s'apprêtait à tirer encore quand un passager lui a arraché son arme.

La jeune femme, non inconnu, s'est éloignée alors sans avoir été autrement inquiétée.

Elle a déclaré qu'elle avait été séduite et lâchement trompée et qu'elle voulait se venger.

Le nom du *driver* est John Leonard.

LE SYSTÈME MÉTRIQUE AUX ETATS-UNIS.—On lit dans l'*Evening Express* :

"Un acte du congrès de juillet 1866 déclare qu'il sera "légal dans tous les Etats-Unis d'Amérique ; d'employer les poids et mesures du système métrique ; et qu'aucun contrat, transaction ou plaidoirie devant une cour quelconque ne sera invalide ou ouvert à objections parce que les poids et mesures exprimés sont ceux du système métrique." L'objet de cet acte n'était pas de substituer soudainement le nouveau système aux dominations de poids et mesures établies ici, mais simplement de reconnaître officiellement ses mérites, avec l'espoir que cette reconnaissance mènerait à son adoption graduelle. Bien que cet espoir ne se soit pas réalisé, il est satisfaisant de voir que le secrétaire Bristow, dans un ordre récent, a reconnu l'autorité de la loi fédérale au point de prescrire, en certains cas, ses interprétations des poids métriques comme la base à employer par les officiers de douane de ce port. C'est un fait remarquable que notre public, habituellement si prompt à s'emparer des bonnes choses, ait consenti à méconnaître si longtemps ce système, qu'approuvent à la fois la science et le sens commun.

Le décès.—Au décès de la vie, la constitution est assaillie d'infirmités pour lesquelles les "Hostetter's Stomach Bitters" sont le meilleur de tous les remèdes. Le convalescent fait usage de ce tonique comme le moyen le plus sûr de résister à la maladie, et il est particulièrement nécessaire dans une période de la vie où l'affaiblissement de l'énergie vitale rend le système moins apte à résister à ses attaques. La chaleur que ce tonique stimulant répand dans les veines atteintes de frisson, la fermeté qu'il rend aux membres tremblants sous le poids de l'âge, le prompt soulagement qu'il procure dans les maladies qui sont si communes au déclin de la vie, en font pour les vieillards et les infirmes une bénédiction inestimable. Parmi les témoignages relatifs à l'excellence de ce remède, que les propriétaires reçoivent sans cesse, beaucoup viennent de gens avancés en âge qui parlent sans mesure de ses qualités préventives et toniques.

Décédée, le 16 août, au Cottage de la Métairie